



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISION PRISE LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 octobre 2018

1. ACCEPTATION du préavis 40/2018

concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2019

Genolier, le 10 octobre 2018

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen